

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3596

présenté par
M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 64, insérer l'article suivant:

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur la faisabilité et l'impact potentiel du plan « Impulsion Carrière : 1 Senior, 1 Nouveau Emploi », visant à accompagner 100 000 travailleurs expérimentés en chômage de longue durée vers un retour à l'emploi. Ce rapport devra évaluer les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, incluant des formations intensives, des ateliers collectifs et un coaching personnalisé, ainsi que les bénéfices sociaux et économiques d'une telle initiative.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli

Cet amendement vise à demander la rédaction d'un rapport détaillé sur la faisabilité et l'impact potentiel de la création du plan « Impulsion Carrière : 1 Senior, 1 Nouveau Emploi ».

Ce rapport aurait pour objectif d'évaluer les moyens nécessaires pour accompagner 100 000 travailleurs expérimentés en chômage de longue durée vers un retour à l'emploi à travers des formations intensives, des ateliers collectifs et un coaching personnalisé.

Aujourd'hui, le chômage de longue durée affecte fortement les travailleurs seniors : en moyenne, entre 55 et 61 ans, 21 % des seniors ne sont ni en emploi, ni à la retraite. Ce constat représente non seulement un défi personnel pour ces travailleurs, mais également un coût social et économique majeur, privant les entreprises de l'expertise de talents expérimentés. Le rapport demandé

permettrait d'analyser les enjeux et les bénéfices potentiels d'un tel dispositif, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

Les enseignements tirés d'expérimentations déjà menées, comme le dispositif "Compétences Experts" développé en partenariat avec l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), montrent que des approches intensives de formation et d'accompagnement peuvent être efficaces. Le rapport analysera l'opportunité d'étendre un tel dispositif à l'échelle nationale.

Par ailleurs, le rapport analyserait les retombées économiques et sociales d'un investissement de ce type, en considérant son impact sur la réduction du chômage, la valorisation des compétences des travailleurs expérimentés, et les bénéfices pour les entreprises qui bénéficieraient d'une main-d'œuvre diversifiée et expérimentée.